Image not found or type unknown

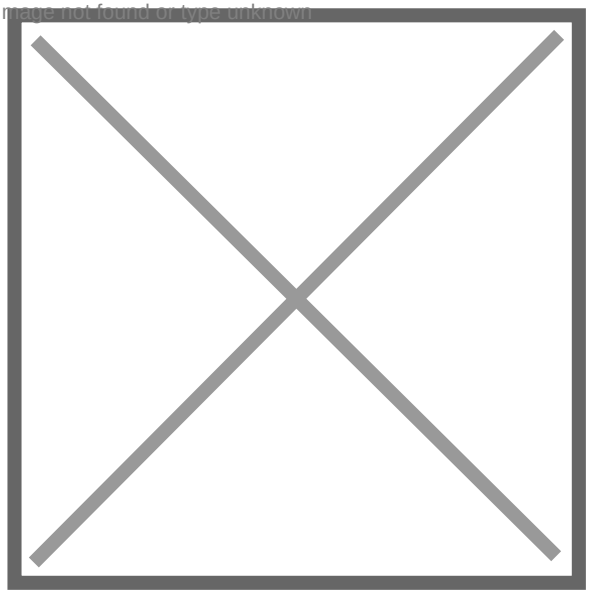

Aidez moi je sais plus quoi faire

Par **angelina3007**, le **11/04/2009** à **09:22**

Bonjour,
j'ai un enfant de deux que j'éléve seul le pére à écrit au juge disant ne pas vouloir assumer l'enfant qu'il a reconnu le juge a fixer la pension et un DVH à l'amiable.Depuis le jugement 7mois toujours aucune nouvelle du pére cela fait plus d'un an et demie qu'il n'est pas venu voir son enfant.J'ai réussi a l'avoir au téléphone et je lui est demandé si ça le dérandé que notre enfant prénne mon nom à moi, car je suis seul à l'élever il m'a dit non qu'il s'en fichait. MA SEUL CHANCE QUe mon enfant prénne mon nom est une demande au garde des sceaux mais il me faut des preuve d'abandon.MAIS IL EST HORS DE quéstion que je porte plainte pour abandon, le but n'est pas d'envoyer le pére en prison.COMMENT puis je procéder pour prouver l'abandon sans porter plainte??????merci

Par **jeetendra**, le **11/04/2009** à **10:46**

bonjour, ce que vous voulez faire n'est pas possible, c'est contraire à l'intéret de votre enfant, reconnu par votre ex et qui est son père biologique, agissez plutot pour lui retirer l'autorité parentale, vu qu'il se désintéresse de son enfant, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés